

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5005**

Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe III: Métiers bâtiment et du patrimoine architectural - Classe 1: charpentier construction bois

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Le ministre chargé de l'éducation au titre d'une profession dénommée « charpentes en bois » rattachée au groupe des métiers du bâtiment, des travaux publics et du patrimoine architectural, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234s Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; Fabrication de meubles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du charpentier bois avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ d'interventions sur les structures bois avec la modélisation volumique des structures à réaliser, le charpentier effectue la réalisation en atelier et la pose sur chantier des structures porteuses droites ou cintrées, de raccords de combles droits ou circulaires, de liaisons de rencontre entre des éléments droits et cintrés dans l'espace à l'aide des moyens manuels et mécaniques, automatisés et/ou numérisés ou la construction de structures des plus traditionnelles aux plus innovantes comme les madriers ou les composants empilés, structures tridimensionnelles, voiles composites avec les techniques d'assemblage et de fixation performantes.

Les activités consistent à :

- Modéliser les ouvrages d'une structure bois avec ou sans les outils numériques en vue de sa réalisation ;
- Contrôler une solution constructive à partir d'un cahier des charges ;
- Organiser le déroulement des activités de réalisation, de fabrication et de mise en œuvre ;
- Réaliser des ouvrages en maîtrisant les techniques du métier, d'emploi des matériaux et produits de la construction bois ;
- Réaliser la fabrication des pièces de formes variées nécessitant une parfaite maîtrise des procédés d'usinage, de formage et d'assemblage ;
- Réaliser les travaux complexes de charpente et construction bois en toute autonomie dans le respect des règles de l'art et des normes applicables ;
- Réaliser les opérations de levage et les techniques d'implantation, de levage, de réglage et de fixation ;
- Réaliser les procédures de mise en œuvre des produits et matériaux ;
- Contrôler la qualité du travail réalisé.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Prendre en charge la demande client et le cahier des charges dans l'entreprise et sur le site pour analyser et identifier les besoins.
- Rechercher les caractéristiques géométriques et dimensionnelles des ouvrages et éléments à fabriquer (épure, fiches de taille, calculs...)
- Constituer le dossier d'exécution du projet.
- Établir l'ordre chronologique des activités et tâches de fabrication et de mise en œuvre sur chantier.
- Fabriquer les éléments constitutifs de l'ouvrage selon les techniques les plus appropriées (tracés et usinages manuels et/ou mécaniques, automatisés et/ou numérisés). Assembler de façon provisoire ou définitive les parties d'ouvrage à mettre en œuvre sur chantier.
- Lever, régler et fixer les structures et ossatures porteuses, les pièces passantes, de répartition et de contreventement.
- Installer, poser les composants de fermeture, isolation, étanchéité et revêtement sur les parois verticales, horizontales et obliques construction bois;
- Réaliser l'ensemble des opérations de contrôle de la qualité et de la conformité de l'ouvrage réalisé au regard du cahier des charges initial avec une organisation rigoureuse avec la prise en compte des risques matériels et environnementaux.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2206 : Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie

F1501 : Montage de structures et de charpentes bois

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du métier du charpentier bois comme l'utilisation des techniques de tracé et de fabrication les plus complexes du métier comme le raccord de combles courbes gauches ou voilés et la réalisation d'éléments de forme cintrée ou courbe et leurs liaisons. La modélisation volumique éventuelle de l'ouvrage à réaliser (maquette numérique à fournir). Le choix des produits et matériaux à utiliser et des techniques et matériels à mettre en œuvre. La mise en œuvre des techniques de bases du métier comme la réalisation de structures porteuses droites ou cintrées, de raccords de combles droits ou circulaires, de liaisons de rencontre entre des éléments droits et cintrés dans l'espace à l'aide des moyens manuels et mécaniques, automatisés et/ou numérisés. L'utilisation des techniques de:

- préfabrication et de mise en forme du matériau bois (bois massif, lamellé ou contre collé, abouté ou assemblé, panneau ou lamifié, etc.) ;
- construction des plus traditionnelles aux plus innovantes (charpente traditionnelle, triangulée, en bois lamellé-collé, pans de bois, ossatures bois, structures poteaux-poutres, panneaux de structure massifs ou assemblés, madriers ou composants empilés, structures tridimensionnelles, voiles composites) ;
- assemblage et de fixation les plus performantes (bois-bois, bois-métal, bois-béton, bois-résine-acier fixes et articulées, temporaires ou définitives...);
- finition très soignées (ponçage, lasures, vernis, peintures).

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		
En contrat d'apprentissage	X		
Après un parcours de formation continue	X		
En contrat de professionnalisation	X		
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924 : 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformé en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.